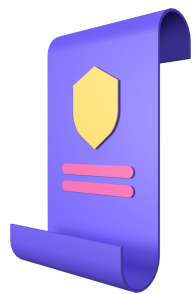




RÈGLEMENT D'ORDRE RÉRIEUR ROI

LES MODALITÉS PRATIQUES DE NOTRE ACCUEIL
INCLUSIF

ROI



A l'attention des responsables de l'enfant

1. DESCRIPTION DU RÔLE DES ENCADRANTS ET NUMÉRO(S) DE CONTACT DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE POUR LES PARENTS

1. Pouvoir Organisateur : Ville de Châtelet

2. Service chargé de l'organisation : Cellule ATL/jeunesse sise 18 rue de la Fontaine (Châtelineau) – 071. 17 35 37 ou 0493 18 90 65

3. Responsables du service :

· Monsieur LANNOIS Christophe, Directeur général, rue Gendebien, 55, 6200 Chatelet (Châtelineau) – 071/243.220

· Madame HAUSTRAETE Véronique, Chef de Division administratif, place Wilson, 116-117, 6200 Châtelet (Châtelineau) – 071/401.621

4. Personnel détaché

· Madame Nadège Zegels, agent administratif et accueillante pour les temps d'accueil avant et après l'animation

· Christelle Meunier, coordinatrice ATL, coordinatrice brevetée du centre de vacances et animatrice brevetée en supplément; c'est elle qui est garante du bon respect du projet d'accueil inclusif. C'est elle qui construit l'équipe et qui transmet les valeurs et divers objectifs de ce projet.

· Technicien(ne)s de surface au nombre de 2

5. Personnel engagé via un appel d'offres :

Il peut s'agir:

- 1 éducateur spécialisé qu'il soit ou non animateur et/ou coordinateur breveté par le service centre de vacances de l'ONE. L'important est son expertise dans le domaine du handicap et/ou de l'inclusion.
- un enseignant ou un psychologue qu'il soit ou non animateur et/ou coordinateur breveté par le service centre de vacances de l'ONE; l'important dans notre projet est l'expertise qu'il a dans le domaine du handicap et/ou de l'inclusion
- un animateur et/ou coordinateur centre de vacances breveté au sein d'une ASBL ou d'un statut SMART...

Un dossier avec les compétences, diplômes et expérience des travailleurs seront à disposition pour chaque centre de vacances proposé.

Cellule ATL jeunesse de la Ville de Châtelet :
18 rue de la Fontaine 6200 Châtelineau
071/17 35 37 ou 0493 18 90 65
atl@chatelet.be

2. ACCOMPAGNEMENT DES ÉQUIPES

Ce projet a été construit pour les familles.

Il tient à cœur du Pouvoir Organisateur de le construire au fur et à mesure.

La coordination ATL construit un lien privilégié avec les familles. C'est à partir de ce processus et du programme de coordination locale pour l'enfance qu'est né ce projet d'accueil. C'est la raison pour laquelle la coordinatrice ATL reste garante de la qualité des stages et transmet à l'équipe construite de s'approprier toutes les valeurs; de connaître les objectifs et de s'approprier les moyens tout en apportant, à chaque expérience vécue, sa pierre à l'édifice.

L'équipe se rencontre avant chaque vacances et construit son histoire à vivre.

Une évaluation est prévue avec les membres au fur et à mesure et à chaque fin de vacances.

La communication est principalement orale et quotidienne. La constitution d'une équipe soudée, expérimentée privilégiant un accueil de petite collectivité permet ce fonctionnement.



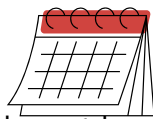


3. AGE DES ENFANTS ACCUEILLIS

Le stage est accessible de base à tout enfant âgé de 2.5 ans à 13 ans.

Discutons ensemble de votre enfant, de ses besoins et des conditions d'accueil car l'âge n'est pas toujours représentatif de ses compétences ni de ses besoins.

4. PÉRIODE ET HORAIRES



Le centre de vacances est proposé durant les périodes suivantes :

- 2ème semaine des vacances d'hiver
- 2ème semaine des vacances de printemps
- les deux dernières semaines des vacances d'été

Le centre de vacances est ouvert de 9 h 00 à 16 h 00 avec un accueil préalable possible de 8h à 17h.

Un accueil élargi peut être octroyé selon les disponibilités de l'équipe administrative partenaire du projet. (exemple: lors des vacances d'été, les horaires permettent un accueil dès 7h15).

5. NOMBRE MINIMUM D'ENFANTS PRÉVU PAR JOUR

Le centre de vacances prévoit un nombre de 15 à 20 enfants à accueillir dont quelques places sont réservées à des enfants à besoins spécifiques.

Le nombre d'enfants sera toujours évalué en fonction des enfants accueillis et leur profil.

La réservation, la réception du dossier d'inscription et le paiement préalable sont donc obligatoires.

6. ORGANISATION DES GROUPES



Pour les enfants de moins de 6 ans : un animateur par groupe mixte de 8 enfants est la norme prescrite par l'ONE.

A partir de 6 ans et plus, la norme préconisée par l'ONE est d'un animateur par groupe de maximum 12 enfants.

Pour les enfants à besoin spécifiques (et selon le cas), un animateur pour 3 enfants (maximum 4 enfants) est envisagé.

Vu l'inclusion de chacun dans des groupes mixtes, les responsables jugeront de la meilleure façon de répartir les enfants et du nombre d'enfants à accueillir.

7. ORGANISATION QUOTIDIENNE - JOURNÉE TYPE

- 08h00 : Arrivée du personnel communal qui soutient l'accueil des familles qui travaillent ou qui ont besoin de prendre les transports en commun
- 08h30 : Arrivée des animateurs/éducateurs
- 9h00 : Rassemblement musical/calendrier... Rituel mis en place par les professionnels.
- 9h15 : Début des activités plus structurées selon les envies, inspirations des enfants et des professionnels (la thématique aidera l'inspiration pour éviter l'improvisation du professionnel sans amoindrir l'envie de l'enfant)
- 10h00 : Collation
- 10h30 : Reprise des activités
- 12h15 : Repas ; temps libre
- 13h00 : Temps libre ou sieste pour les 3 – 5 ans (ou ceux qui en ont besoin)
- 13h30 : Activités
- 15h00 : Collation
- 15h15 : Activités ;
- 15h50 : Rassemblement ; évaluation de la journée, chant de fin...
- 16h00 : Arrivée des familles/tuteurs
- Au delà de 16h: Accueil temps libre des enfants selon l'heure d'arrivée des responsables de l'enfant et avec l'accord des organisateurs.

8. ORGANISATION DES REPAS ET COLLATIONS



Les enfants disposent de leurs propres repas et collations. Une cuisine est à disposition pour que les animateurs puissent réchauffer, préparer le repas fournis.

Une bulle d'eau est à disposition toute la journée.

Nous préférons laisser les familles préparer avec soin le repas de leur(s) enfants car nous mettons l'accès sur la singularité des besoins de chacun.



9. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Une fiche signalétique doit être remplie au préalable ainsi qu'une fiche santé. Elle peut être envoyée par mail, par voie postale mais est également disponible au Village Enfance Jeunesse et Famille sis 18 rue de la Fontaine à Châtelineau.

Nous pouvons vous accompagner pour construire le dossier ensemble.



10. PAF ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le prix est de **35 €** par enfant/par semaine ou **8 Euros par jour/par enfant**.

Le montant est payable au préalable au sein de la Ville de Châtelet sur le compte Belfius BE79 0910 0036 9033.

La communication doit comprendre le nom de l'enfant et la thématique du stage ATL + période de vacances.

Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à en parler à l'équipe.



11. LIEUX D'ACTIVITÉ

Le centre de vacances se déroule au Village Enfance Jeunesse et Famille, 18 rue de la Fontaine à Châtelineau.

Divers locaux permettent de construire au minimum deux groupes.

Un local convivial présentant des espaces "jeux symboliques" et du matériel pour les "plus jeunes" accueille le groupe pour les activités mais également pour l'accueil du matin et du soir.

12. ORGANISATION D'UN ACCUEIL AVANT ET APRÈS LES ACTIVITÉS (« GARDERIE »)



Un service d'accueil est disponible sous réservation dès 8h et jusque 17h. N'hésitez pas à discuter avec l'équipe de vos besoins. En été, et sous réserve du maintien des horaires d'été, un agent communal peut accueillir les enfants dès 7h15.

13. MATÉRIEL ET ACCESSOIRES A AMENER PAR LES PARENTS



Votre enfant doit être vêtu selon la météo et l'activité prévue. Des vêtements lui permettant d'être à l'aise sont utiles. Si l'enfant a besoin d'un doudou, il est le bienvenu.

Nous mettons l'accent sur les espaces extérieurs. Il est donc idéal d'habiller votre enfant pour qu'il puisse profiter des éléments de la nature.

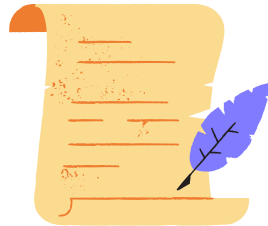
D'après l'adage, "Il n'y a pas de mauvais temps, juste de mauvais vêtements". Nous serons attentif à ce que l'enfant profite des bienfaits de l'extérieur sans le mettre à mal.



14. RESPONSABILITÉ CIVILE DU PO, RESPONSABILITÉ CIVILE DES PARTICIPANTS, DOMMAGES CORPORELS AUX PARTICIPANTS

Chaque usager est civilement responsable des accidents ou dégâts qu'il occasionnerait. Tout dégât doit être signalé immédiatement à la direction.

Le Pouvoir Organisateur est couvert en responsabilité civile ; ladite assurance (Ethias) couvre la responsabilité civile des enfants et les dommages corporels causés aux enfants.



15. DESCRIPTION DES RÈGLES DE VIE,

Ce lieu d'accueil privilégie le respect de chacun des usagers. Une charte (règles de vie) sera donc travaillée avec les enfants pour un mieux vivre ensemble.

Le type d'enfants accueillis nécessite à la fois de la souplesse et des repères. L'équipe en est consciente.

C'est la raison pour laquelle les valeurs de tolérance, de coopération, de bienveillance seront notre fil conducteur et cela se traduira à chaque période en fonction de chaque groupe naissant.



16. LA COÉDUCATION

Votre connaissance de l'enfant est précieuse. Nous avons besoin de vous pour nous transmettre les informations qui faciliteront en un temps déterminé (et parfois court) un accueil de qualité.

Chaque enfant est unique. Merci de partager avec nous la particularité de l'enfant.

Laissons une place à l'individualité dans cette petite collectivité.

Nous partagerons également avec vous nos vécus de la journée. Ce qui a fonctionné; ce qui a été plus compliqué; ce qui nous a fait rire; nos beaux moments...